



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 26 avril 2021 (17h00)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	21
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	20/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Patrick SAIGNE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Stéphanie BARBATO-BARBE, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Michel SEVENIER.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Assia BAIBEN-MEZGUELIDI), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Romain EVRARD (pouvoir à Juanita GARDIER), Jamal NAJI (pouvoir à Claudie COSTE), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Antoinette SCHERER (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Danielle MAGAND (pouvoir à François CHAUVIN), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Michel SEVENIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT).

**CM-2021-83 - CITOYENNETE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
D'EQUIPEMENT A L'ASSOCIATION L'ENVELOPPE - AIDE AU TIERS-LIEU LA
MAGMA**

Rapporteur : Monsieur Michel SEVENIER

La Magma - Maison d'agitation multiculturelle et alternative - est un tiers-lieu culturel et solidaire situé dans l'ancienne usine VANATOME, dans le quartier de Cance. Ce projet, porté par l'association citoyenne L'Enveloppe, a débuté en 2020 et est en voie d'achèvement. Son ouverture, repoussée du fait du second confinement, devrait intervenir début mai.

La Magma accueillera dans ses locaux des entrepreneurs, des créateurs, des artistes et des associations mais aussi, à terme, des événements culturels et festifs. Dans un premier temps, le tiers-lieu devrait proposer plusieurs espaces de travail (bureaux individuels, salles de réunions et ateliers partagés, espace de coworking...) en direction des milieux culturels, artistiques, artisanaux, sociaux, paramédicaux. Dans un second temps, il proposera également un garage solidaire, un café associatif et des studios de diffusion ou de répétitions pour le spectacle vivant.

Cet espace de « mise en commun des connaissances », ouvert à tous, favorisera ainsi de multiples synergies et l'ouverture d'un lieu innovant et convivial au sein d'une friche industrielle entièrement réhabilitée.

De nombreux soutiens privés ont contribué au financement de ce projet, dont le budget s'élève à 136 000 € (première phase), au travers du crowdfunding et du mécénat d'entreprises (apports en matériaux). Le chantier de rénovation des anciens bureaux de l'usine est participatif. Enfin, des aides publiques ont été obtenues (financements LEADER, dispositif dédié du Département de l'Ardèche).

L'association L'Enveloppe rencontre néanmoins des difficultés de trésorerie, le second confinement ayant retardé l'ouverture des espaces de travail ouverts à la location et généré des frais supplémentaires importants. Par ailleurs, l'activité n'étant pas encore lancée, la Magma ne peut souscrire aux différents dispositifs de soutien d'urgence prévus par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

Aussi, afin de soutenir le développement du tiers-lieu la Magma et accompagner la poursuite de ce projet ambitieux, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 10.000 € à l'association L'Enveloppe.

VU l'avis favorable de la commission générale du 16 avril 2021

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution et le versement d'une subvention d'équipement de 10.000 € à l'association L'Enveloppe au titre de l'aide au tiers-lieu La Magma,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 28/04/21

Affiché le : 29/04/21

Transmis en sous-préfecture le : 29/04/21

Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registry des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENÉ



REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

29 AVR. 2021